



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER  
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

## Faits saillants

### Séance ordinaire du conseil des commissaires

### 26 novembre 2025

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

**Nomination d'une représentante des élèves auprès du conseil**

CC-251126-CA-0026

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la politique n° 2021-CA-27 : *Représentation des élèves auprès de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* (la Politique);

ATTENDU QU'en vertu de la Politique, le comité central des élèves procède à l'élection de deux (2) de ses membres à titre de représentante ou représentant des élèves auprès du conseil des commissaires;

ATTENDU QUE la Politique stipule que le conseil des commissaires doit nommer les représentantes et représentants des élèves ainsi que leurs substituts par voie de résolution;

ATTENDU QUE le 29 octobre 2025, le conseil des commissaires a nommé Emma Lavictoire à titre de représentante ou représentant des élèves, puisque la représentante des élèves Maya Lavictoire en est actuellement à la deuxième année de son mandat.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benny Catania que, sur recommandation du comité central des élèves, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme, à titre de représentante ou représentant substitut au conseil des commissaires, Amritha Venkata Krishnan et Oleskii Sivokon pour un mandat d'un an se terminant le 30 septembre 2026;

La commissaire Anick Brunet appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

**État des taxes scolaires qui restent dues**

CC-251126-FR-0029

ATTENDU QUE l'article 339 de la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation au directeur général de préparer un état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires;

ATTENDU QUE l'article 340 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que l'état des taxes scolaires préparé conformément à l'article 339 soit soumis au conseil des commissaires pour approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que, sur recommandation du comité de vérification, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve, conformément aux articles 339 et 340 de la *Loi sur l'instruction publique*, l'état préparé par le directeur du Service des ressources financières à l'intention de la directrice générale ou du directeur général concernant les taxes scolaires qui restent dues au 6 novembre 2025 et dont le montant s'élève à 2 878 504 \$, tel qu'il apparaît au document n° CC-SWLSB-2025/11/26-FR-001.

La commissaire-parent Chloée Alary appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité



235, montée Lesage  
Rosemère (Québec) J7A 4Y6



450 621-5600



[www.swlauriersb.qc.ca](http://www.swlauriersb.qc.ca)

**Élaboration du budget  
2026-2027** ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier entame le processus d'élaboration du budget pour l'année scolaire 2026-2027;

**Autorisation pour la tenue  
d'une consultation** ATTENDU QUE l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation à la commission scolaire de rendre publics les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus;

**CC-251126-FR-0030** ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a préparé un sondage de consultation sur le budget 2026-2027;

ATTENDU QUE ledit sondage a été présenté au comité de vérification le 12 novembre 2025 et au comité de répartition des ressources le 13 novembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Désirée Ramacieri que, sur recommandation du comité de vérification et du comité de répartition des ressources, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le sondage de consultation sur le budget, tel qu'il apparaît au document n° CC-SWLSB-2025/11/26-FR-002 dans le cadre de la consultation sur le processus d'élaboration du budget;

ET QUE la consultation commence le 28 novembre 2025 et se termine le 20 février 2026 et qu'elle soit tenue auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, de l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier, de l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier et du comité consultatif EHDA.

La commissaire Barbara Barrasso appuie la proposition.

**Adoptée à l'unanimité**

**Modifications à la  
procédure sur les Comités  
consultatifs** ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite modifier la section 6 de la procédure no 2013-CA-08 : *Comités consultatifs*;

**CC-251126-CA-0031** IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications à la procédure n° 2013-CA-08 : *Comités consultatifs*, comme le contient le document n° SWLSB-2025/11/26-CA-002;

La commissaire Melissa Wall appuie la proposition.

**Adoptée à l'unanimité**

**Sécurité des élèves à  
l'école primaire de Sainte-  
Adèle** ATTENDU QUE, depuis l'été 2024, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (la CSSWL) travaille avec la Ville de Sainte-Adèle sur la question de la sécurité des élèves fréquentant l'école primaire de Sainte-Adèle située au 60, rue Henri-Dunant;

**CC-251126-CA-0032** ATTENDU QU'il a été régulièrement observé que pendant l'heure de pointe du matin, en raison de l'absence de trottoirs, les élèves marchent soit sur l'accotement non pavé, soit dans la rue, ce qui constitue une préoccupation de sécurité majeure pour la CSSWL, surtout pendant les mois d'hiver lorsque la largeur de la rue est considérablement réduite en raison des bancs de neige;

ATTENDU QUE la CSSWL a reçu une excellente coopération de la Ville de Sainte-Adèle, qui a mis en place diverses mesures pour améliorer la sécurité publique autour de l'école primaire de Sainte-Adèle;



235, montée Lesage  
Rosemère (Québec) J7A 4Y6



450 621-5600



[www.swlauriersb.qc.ca](http://www.swlauriersb.qc.ca)

ATTENDU QUE la CSSWL soutient pleinement le projet d'aménagement concernant la rue Henri-Dunant, qui comprend la réorganisation du débarcadère pour les élèves de l'école;

ATTENDU QUE la CSSWL estime que la ville doit construire un trottoir sur la rue Henri-Dunant comme mesure additionnelle et essentielle pour assurer la sécurité des élèves de l'école primaire de Sainte-Adèle et des citoyennes et citoyens de Sainte-Adèle qui résident dans le secteur entourant l'école, nonobstant toutes autres mesures déjà prises ou proposées dans le projet d'aménagement permanent de la rue Henri-Dunant;

ATTENDU QU'une demande formelle a été envoyée à la ville à cet égard dans deux lettres datées du 28 février 2025 et du 21 novembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Chloé Alary que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier réitère son appui au projet d'aménagement permanent de la rue Henri-Dunant, en soulignant toutefois que ce projet doit inclure un trottoir permanent sur la rue Henri-Dunant afin d'assurer pleinement la sécurité des élèves, de leurs parents et de toutes les citoyennes et tous les citoyens, comme mentionné dans la lettre datée du 21 novembre 2025 signée par le président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Le commissaire Benny Catania appuie la proposition.

**Adoptée à l'unanimité**

**Nomination d'une  
présidence d'élection  
pour une élection partielle**

**CC-251126-CA-0033**

ATTENDU QUE la commissaire de la circonscription électorale n° 6 a remis sa démission, en vigueur le 27 novembre 2025;

ATTENDU QUE l'article 200 de la *Loi sur les élections scolaires* (la Loi) stipule que s'il reste plus de 12 mois à écouter avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale et que le poste d'un(e) membre élu(e) du conseil des commissaires devient vacant, la présidente ou le président d'élection procède à la tenue d'une élection pour pourvoir ce poste;

ATTENDU QUE l'article 22 de la Loi stipule que la directrice générale ou le directeur général de la commission scolaire est d'office la présidente ou le président d'élection;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires peut nommer une autre personne pour remplacer la directrice générale ou le directeur général à la présidence d'élection;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination de Lorraine Sperano Gauthier à titre de présidente d'élection, en vigueur immédiatement, pour l'élection partielle mentionnée précédemment.

ET QUE la présidente ou le président d'élection soit rémunéré(e) conformément aux tarifs fournis par Élections Québec, tels qu'ils apparaissent au document n° CC-SWLSB-2025/11/26-CA-003 et à la politique n° 1999-FR-01 : *Politique de remboursement des dépenses applicable aux commissaires et au personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*

Le commissaire Benny Catania appuie la proposition.

**Adoptée à l'unanimité**



235, montée Lesage  
Rosemère (Québec) J7A 4Y6



450 621-5600



[www.swlauriersb.qc.ca](http://www.swlauriersb.qc.ca)